



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2021-2022**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 22 septembre 2020 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Archéologie, Sciences pour l'Archéologie parcours Archéologie, Cultures, Territoires, Environnement (ACTE)** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2021-2022 :

Président/e :

Stefan WIRTH, PR, Responsable pédagogique M2 ASA, parcours ACTE

Membres :

Anthony DENAIRE, MCF, Responsable pédagogique M1 ASA

Pierre-Stanislas NOUVEL, PR, Responsable pédagogique L3 Histoire de l'Art et Archéologie, parcours Archéologie

Amélie QUIQUEREZ, MCF, Responsable pédagogique M2 ASA, parcours AGES

(...)

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences humaines. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière des Universités.

Fait à DIJON, le 16 mars 2021.

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines

Philippe SALVADORI